

Ministry of Colleges and Universities

Office of the Minister

438 University Avenue, 5th floor
Toronto ON M7A 0B8

Tel.: 416 326-1600

Ministère des Collèges et Universités

Bureau de la ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (ON) M7A 0B8

Tél. : 416-326-1600



Le 29 septembre 2023

M^{me} Karima Bawa
Présidente
Propriété intellectuelle Ontario
Karima.Bawa@ip-ontario.ca

Madame la présidente,

C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous fais part des priorités de notre gouvernement de 2024-2025 pour Propriété intellectuelle Ontario.

En tant qu'agence provinciale dirigée par un conseil d'administration, Propriété intellectuelle Ontario (PIO) fait partie des partenaires vitaux chargés d'offrir des services de grande qualité aux Ontariens. En favorisant le développement et la protection de la propriété intellectuelle (PI) et en améliorant les extrants de la recherche et des nouvelles inventions en Ontario, PIO joue un rôle crucial dans la promotion de la croissance économique et de la compétitivité de notre province.

En tant que présidente, vous jouez un rôle vital dans la réalisation du mandat de PIO. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de votre agence continuent de s'aligner sur l'orientation et les priorités de notre gouvernement. En effet, comme elles sont intégrées au gouvernement de l'Ontario, les agences doivent agir dans les meilleurs intérêts des résidents de l'Ontario et veiller à ce que les contribuables en aient pour leur argent. Elles doivent aussi se conformer aux politiques et aux lignes directrices du gouvernement.

Conformément aux termes de la Directive concernant les organismes et les nominations, cette lettre contient mes attentes envers PIO pour 2024-2025, notamment les engagements gouvernementaux ainsi que les priorités clés spécifiques du ministère des Collèges et Universités (MCU) établies en partenariat avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC).

Priorités gouvernementales

Les priorités pour 2024-2025 de notre gouvernement pour PIO comprennent les engagements à l'échelle du gouvernement pour toutes les agences provinciales dirigées par un conseil d'administration :

1. La concurrence, la durabilité et la gestion des dépenses

- Fonctionner selon les fonds alloués à l'agence.
- Se conformer aux directives applicables concernant les pratiques comptables et la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti des arrangements d'achat en vrac d'ApprovisiOntario et en travaillant avec ApprovisiOntario concernant les initiatives d'approvisionnement stratégiques.
- Se conformer aux mesures provisoires sur les biens immobiliers pour les locaux à bureaux de l'agence.
- Atteindre les résultats étalonnés et en tirer parti pour les stratégies et les directives liées à la rémunération.
- Identifier et poursuivre les occasions de génération de revenu, d'efficacités et d'économies grâce à des pratiques novatrices, lorsque cela est approprié, et/ou à une meilleure durabilité des programmes.

2. La transparence et la reddition de comptes

- S'en tenir aux politiques et aux directives gouvernementales applicables et assurer la transparence et la reddition de comptes dans le cadre des rapports.
- Respecter les normes et les pratiques comptables et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Établir les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées nécessaires pour appuyer efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la reddition de comptes de l'agence, et fournir à la ministre des matrices sur les compétences annuelles pour veiller à ce que le conseil ait des personnes nommées qualifiées.
- Examiner et mettre à jour chaque année l'IRC pour en assurer l'efficacité, l'efficacités et la durabilité.

3. La gestion des risques

- Développer et mettre en œuvre un processus efficace pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'agence, y compris en ce qui a trait à la cybersécurité et à tout risque futur à la sécurité.

4. La gestion de la main-d'œuvre/du travail

- Optimiser la capacité de votre organisation pour faciliter la meilleure prestation possible des services publics, notamment par le redéploiement des ressources vers les secteurs prioritaires, au besoin.
- Appuyer la mise en œuvre de l'initiative des emplois communautaires (CJI) en déterminant les possibilités de relocaliser les agences nouvelles ou existantes

dans des communautés moins dispendieuses de l'Ontario (conformément à l'art. 5.4 de la Directive du gouvernement de l'Ontario relativement aux biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement (CGG)), au besoin.

Notamment :

- en travaillant en étroite collaboration avec le Ministère de l'Infrastructure de l'Ontario (IO) pour mettre en œuvre des initiatives sur les biens immobiliers à l'échelle gouvernementale, y compris l'initiative des emplois communautaires et la centralisation des pouvoirs de gestion des biens immobiliers. PIO fera d'Infrastructure Ontario son courtier accrédité et l'utilisera comme canal pour conclure et/ou renouveler ses contrats de location de ses bureaux centraux de Kitchener-Waterloo et, sous condition des approbations du Conseil du Trésor / Conseil de gestion du gouvernement, ses bureaux satellites de Toronto et/ou d'Ottawa.
- Aligner ses ressources humaines et ses stratégies d'accommodement sur la politique et les directives de la FPO.
- Adhérer aux mandats de négociation collective du CT/CGG
- Gérer prudemment et efficacement les fonds d'exploitation et la taille de la main-d'œuvre.

5. La diversité et l'inclusion

- Développer et encourager les initiatives axées sur la diversité et l'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, anti-raciste et divers.
- Adopter un processus d'embauche axé sur l'inclusion pour faire en sorte que toutes les voix soient entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions.

6. La collecte, le partage et l'utilisation des données

- Améliorer la façon dont l'agence utilise les données dans la prise des décisions ainsi que le partage et le compte rendu de l'information afin d'éclairer les rapports fondés sur les résultats et d'améliorer la prestation des services.
- Accroître le partage des données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, concernant la planification et les dépenses liées à l'approvisionnement, les arrangements relatifs aux contrats et les relations avec les fournisseurs afin de faciliter la prise de décisions fondées sur les données.

7. La numérisation de la prestation et du service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation de la prestation des services en ligne pour veiller à ce que les normes du service à la clientèle soient respectées.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation des services dans toutes les situations.

Vous trouverez ci-joint un guide qui contient plus de détails pour chaque priorité gouvernementale.

Priorités spécifiques à PIO

Je vous transmets également quelques priorités politiques propres à PIO pour l'exercice 2024-2025 :

I. Des services de PI aux clients : la phase d'expansion et la croissance vers la maturité

Conformément aux directives précédentes du gouvernement, PIO continue d'appliquer une approche par phases à son développement en partant d'une « phase bêta test initiale » pour arriver à sa « maturité » en passant par une « phase d'expansion ». Le gouvernement s'attend à ce que PIO utilise, d'une part, une approche fondée sur des données probantes qui incorpore des données, des mesures du rendement et des pratiques exemplaires ainsi que la rétroaction de clients, d'intervenants et du ministère et, d'autre part, son conseil d'administration pour perfectionner et améliorer chacune de ces phases.

Suite à l'achèvement et à l'évaluation concluantes de la phase bêta (40 clients), le principal objectif de PIO pour l'exercice 2024-2025 sera d'étendre ses principaux services de PI tout en progressant sur la voie de sa maturité. Le ministère s'attend à ce que PIO ait mené à bien toutes les activités opérationnelles nécessaires pour favoriser son expansion (par ex., qu'elle ait officialisé sa structure opérationnelle, embauché / retenu les talents clés au sein de sa direction / son personnel et que les fonctions nécessaires liées à ses services d'entreprise et de TI soient en place).

A. Phase d'expansion

- Éclairée par les leçons tirées de la phase bêta, la phase d'expansion doit comprendre une série révisée de programmes et de services, dans l'objectif d'accueillir plus de 150 clients actifs.
- Les activités d'expansion provisoires (par ex., le recrutement des clients, le développement des programmes, les changements réglementaires, etc.) commenceront suite à leur approbation ministérielle¹. L'approbation finale du plan d'expansion de PIO interviendra sur réception et acceptation de votre plan d'activités de 2024-2027.
- En sus des exigences énoncées dans la Directive concernant les organismes et les nominations, le plan d'activités doit comprendre un plan opérationnel pour la phase d'expansion de l'agence, notamment une description des activités liées aux programmes et aux services, ainsi qu'une mise à jour et un

¹ Note : Le début des activités d'expansion provisoires est prévu pour la fin de 2023-2024.

échancier pour mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion du rendement.

B. La croissance vers la maturité

- En tirant parti des leçons apprises durant sa phase d'expansion, PIO doit planifier sa transition vers la maturité durant l'exercice 2024-2025. Les activités liées à l'atteinte de la maturité doivent comprendre une série complète de services de PI mis à la disposition des clients dans l'objectif d'accroître la prestation des services à 400 clients ou plus.
- Avant d'atteindre sa maturité, PIO doit soumettre un plan opérationnel, qui doit être approuvé par la ministre, et qui doit comprendre :
 - Les leçons apprises, la rétroaction des clients, les changements proposés au programme / à la prestation des services, une prévision budgétaire détaillée, un calendrier de mise en œuvre et tout changement proposé susceptible de nécessiter l'approbation de la ministre ou du ministère (par ex., des changements ou des amendements réglementaires, etc.).
 - Veuillez travailler en étroite collaboration avec le ministère concernant le développement de ce plan, notamment pour l'établissement d'un échancier pour la transition vers la maturité en 2024-2025.

II. Partenariats et collaboration avec des intermédiaires en innovation

PIO continuera, d'une part, de créer une solide coalition de partenaires au sein des secteurs des affaires, de l'innovation et de l'éducation postsecondaires et, d'autre part, de coordonner la prestation de services et de programmes avec des intervenants clés de l'écosystème provincial de la PI. Dans le cadre de cette priorité, PIO :

- collaborera avec Investissement Ontario pour développer et renforcer un partenariat afin d'assurer l'alignement sur les priorités et les mesures de la propriété intellectuelle dans le but de protéger et d'accroître au maximum la valeur des innovations faites maison;
- continuera de collaborer avec le Centre d'innovation de l'Ontario (CIO), les centres d'innovation régionaux (CIR) et d'autres intermédiaires pour veiller à ce que les services offerts par PIO tiennent compte des besoins en innovation de ses clients;

- développera des protocoles coordonnés de suivi des renvois et de compte rendu des paramètres entre PIO et les CIR pour assurer la mesure des résultats concrets des renvois;
- offrira un avis au MDECEC concernant les paramètres nécessaires pour évaluer les résultats de PI des intermédiaires de l'innovation et contribuera au développement d'un rapport annuel sur le rendement en PI des clients des CIR;
- continuera de tenir le ministère au courant des efforts de création de partenariats de PIO avec les bénéficiaires d'ÉleverlaPI, notamment par des protocoles d'entente et des indicateurs de rendement clés.

III. Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation (CSMC)

PIO continuera de donner des conseils concernant les progrès des établissements d'enseignement postsecondaires publics à propos du Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation, notamment en :

- faisant des recommandations à la ministre de Collèges et Universités au nom du groupe de travail conjoint (GTC) concernant la mise en œuvre de paramètres de commercialisation formulés spécifiquement pour les collèges et les universités dont on pourra rendre compte dans les plans de commercialisation à venir (cible du Printemps 2024). Si on estime que le GTC aura besoin d'un mandat supplémentaire (notamment pour tester et valider des paramètres), le président du GTC présentera une demande de prolongation au ministère d'ici au 31 mars 2024.
- De plus, le ministère des Collèges et Universités et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce examinent les recommandations/mesures recommandées proposées énoncées par PIO dans son premier rapport annuel sur les plans de commercialisation annuels du secteur postsecondaire, et si l'une ou plusieurs d'entre elles sont officiellement acceptées et approuvées par l'un ou l'autre des ministères, on s'attend à ce que PIO travaille en étroite collaboration avec les ministères en vue de leur mise en œuvre.

IV. Services consultatifs supplémentaires

PIO continuera de jouer le rôle d'un centre d'expertise en propriété intellectuelle et fournira des conseils au gouvernement concernant les enjeux qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat et de ses activités, selon ce qui est approprié. Au fur et à mesure que PIO élabore son plan opérationnel pour atteindre la maturité, elle doit tenir compte

de la façon dont elle peut le mettre en œuvre et consacrer les ressources nécessaires à cette priorité. Le ministère s'attend à ce que PIO :

- élabore des documents politiques, dont les thèmes et les domaines principaux doivent être confirmés par le gouvernement. Le ministère s'attend à ce que, durant l'étape de la planification, PIO partage les thèmes et les sujets de recherche des documents ainsi que le calendrier de leur publication prévue. Lorsque ces documents sont prêts, le ministère s'attend à ce que PIO en transmette des exemplaires préparés à l'avance et demande l'approbation du ministère des Collèges et Universités pour en planifier la publication;
- explore des occasions, y compris des partenariats, de témoigner de son statut de chef de file provincial / national de la propriété intellectuelle, par exemple en tirant parti du Sommet sur la PI afin de réunir des maîtres à penser et des experts en propriété intellectuelle, des décideurs et des intervenants clés concernant des enjeux sur la PI au carrefour de l'innovation et du développement économique;
- donne les détails de tous les autres rôles consultatifs que PIO et ses intervenants ont jugés critiques pour promouvoir son mandat.

V. Cadre de gestion du rendement

PIO élaborera un cadre de gestion du rendement complet pour lequel il demandera l'approbation ministérielle et qui, une fois approuvé par la ministre, formera la base du compte rendu régulier des progrès de PIO au ministère. Ce cadre doit, d'une part, comprendre des mesures fondées tant sur les extrants que sur les intrants ainsi que des références/cibles de rendement pour les principaux indicateurs de rendement et, d'autre part, s'aligner sur le travail de partenaires du secteur de l'innovation, dont des CIR et des établissements postsecondaires (par ex., des paramètres de commercialisation du CSMC). Veuillez travailler en étroite collaboration avec le MCU et le MDECEC au développement de ce cadre de travail.

Une solide relation collaborative entre PIO et les ministères est essentielle pour assurer un alignement continu des priorités et favoriser l'obtention des résultats économiques et issus de l'innovation qu'ensemble nous tentons d'offrir aux Ontariens. Veuillez travailler en étroite collaboration avec le ministère et le MDECEC aux priorités énoncées ci-dessus.

J'aurais beaucoup de plaisir à discuter de ces priorités lors de notre prochaine rencontre, et je me réjouis de voir comment elles seront indiquées dans le prochain plan d'activités de l'agence, et manifestées dans les activités continues de l'agence.

Nous vous remercions, vous-même ainsi que les membres de votre conseil, de votre engagement continu envers PIO. Votre travail et votre appui constants revêtent une valeur inestimable à mes yeux et à ceux des gens de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le sous-ministre David Wai, à : David.Wai@ontario.ca.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'honorable Jill Dunlop
Ministre des Collèges et Universités

Pièce jointe :

- Graphique des priorités gouvernementales pour le secteur de l'agence

cc. L'honorable Victor Fedeli, ministre du Développement économique, de la
Création d'emplois et du Commerce
Ali Veshkini, sous-ministre, ministère du Développement économique, de la
Création d'emplois et du Commerce
David Wai, sous-ministre, ministère des Collèges et Universités
Scott Allinson, chef de cabinet (provisoire), ministère des Collèges et Universités
Heather Potter, chef de cabinet, ministère du Développement économique, de la
Création d'emplois et du Commerce
Drew Price, directeur, Direction générale de la gouvernance et des agences,
Secrétariat du Conseil du Trésor
Peter Cowan, président directeur général, Propriété intellectuelle Ontario